Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN18-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-CM22JUIN-18

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : Subventions 2026 : associations hors OMS
Rapporteur : Madame Soazig LEBRUN

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Christine ROYER ; Mme Sophie BEGOT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

M. Julian EVENO ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; M. Robert LE BODIC ; M. Cyrille COUGOULAT

Pouvoir remis :

M. Olivier SUFFICE à Mme Soazig LEBRUN ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS ; M. Pierre LE PALUD à M. Didier DANJOUX ; M. Robert LE BODIC à Mme Christine ROYER

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 18 – Pouvoirs : 4 – Votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle THOMAS

Madame Soazig LEBRUN, Adjointe à la Politique culturelle et à l'animation, rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit de 25 000 € a été inscrit au budget primitif 2026 au titre du fonctionnement des associations, hors OMS et contrats spécifiques.

Après examen des demandes par les commissions « Culture - Sport » et « Ressources », il en ressort les propositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN18-DE

GRAND CHAMP

Nom Association	Subvention demandée en 2026	Montant demandé	Montant proposé à la commission
ASSOCIATIONS LOCALES			**19 480 €**
CLUB DES AJONCS	oui	1 000,00 €	1 000,00 €
LES CAMELIAS ASSOCIATION	oui	400,00 €	300,00 €
L'OUTIL EN MAIN DU LOCH	oui	1 000,00 €	500,00 €
UNACITA	oui	1 200,00 €	1 000,00 €
AMICALE DE LA CHAPELLE SAINTE EMERENCE	oui	230,00 €	230,00 €
ASSOCIATION SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	oui	800,00 €	800,00 €
BAGAD GREGAM	oui	2 400,00 €	2 400,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	oui	8 000,00 €	8 000,00 €
ESAT EMSPS Vallée du Loch - Olympiades	oui	2 500,00 €	2 500,00 €
INSTANT DE JEUX	oui	1 000,00 €	1 000,00 €
LASSO 7	oui	1 000,00 €	500,00 €
LE TIERS LIEU LE HAPPY 9	oui	500,00 €	0,00 €
PARENTS ET AMIS DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	oui	200,00 €	200,00 €
VELO GREGAM ANIMATION	oui	1 000,00 €	500,00 €
YOG'ART	Oui	550,00 €	550,00 €
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES - FORMATION			**400 €**
MFR DE QUESTEMBERT	oui	50,00 €	50,00 €
MFR DE LOUDEAC	oui	50,00 €	50,00 €
UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE PAYS LOCMINE	oui	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES - SOLIDARITÉ			**2 400 €**
LIGUE CONTRE LE CANCER	oui	500,00 €	500,00 €
AMF TÉLÉTHON	oui		500,00 €
DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (FAVEC)	oui	150,00 €	150,00 €
ETABLISSEMENT Français DU SANG	oui	300,00 €	300,00 €
GEM L'HARMONIE	oui		0,00 €
RESTAURANT DU COEUR DEPT	oui	150,00 €	150,00 €
REVES DE CLOWN	oui		150,00 €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	oui		150,00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE			500,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES - SPORT			**0 €**
CPAL CLUB DE PATINAGE	oui		0,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES - AUTRE			**150 €**
LE SOUVENIR FRANCAIS	oui	150,00 €	150,00 €
ANCIENS MARINS DES ECOLES JEANNE D'ARC	oui	500,00 €	0,00 €
TOTAL		**23 930 €**	**22 430 €**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN18-DE

GRAND CHAMP

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Culture - Sport » réunie le 4 juin 2026 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Ressources » réunie le 9 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer, pour 2026, les subventions aux associations locales sur la base des montants proposés ci-avant ;

Article 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, article 65748 ;

Article 3 : PRÉCISE que ces subventions pourront être revues en cas de modification de l'activité subventionnée ou dissolution de l'association et si le relevé d'identité bancaire ne correspond pas au nom de l'association ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP R.F. 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle THOMAS